

---

## LIGNES DIRECTRICES SIBELGA EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR RAPPORT A LA BIODIVERSITE

---

Version : Finale  
25/08/2025

### OBJECTIF DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public vise à répondre aux besoins de sécurité nocturnes dans l'espace public. Toutefois, il est indéniable que cet éclairage a un impact sur la biodiversité. En tant que gestionnaire de l'éclairage public, Sibelga s'engage à trouver le meilleur équilibre possible entre la satisfaction des besoins de sécurité et la préservation des conditions favorables à la biodiversité. La politique décrite ci-dessous détaille comment Sibelga compte atteindre cet équilibre.

### CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Cette politique s'applique uniquement aux projets de renouvellement ou d'extension. Elle ne justifie donc pas une modification de l'éclairage public existant.

### LIGNES DIRECTRICES

Sibelga s'efforce toujours de limiter la pollution lumineuse autant que possible, qu'il s'agisse ou non d'une zone d'intérêt écologique (ZIE). Ceci est réalisé par le choix des luminaires (ULOR, photométrie...), leurs nombres, leurs positionnements (lieu et mode d'installation, orientation des luminaires, hauteur de feux), ainsi que par l'application de technologies telles que le dimming. Tout projet de développement de l'éclairage public veille à respecter les niveaux et caractéristiques spécifiés dans la norme NBN L 18-004:2021.

En dehors des ZIE, Sibelga utilise une température de couleur standard de 3000K (LED phosphorisé). Dans les ZIE, des températures de couleurs plus basses seront utilisés afin de limiter encore plus les composants bleus et ultraviolets. Les dispositions spécifiques, prises pour les ZIE sont décrites ci-dessous. Nous distinguons trois types de zones d'intérêt écologique (ZIE) : les Zones Natura 2000 (ZN2000), les zones tampons entourant les ZN2000 et les zones spécifiques.

#### ZN2000 et réserves naturelles

Dans ces zones, Sibelga évite d'éclairer dans la mesure où le besoin de sécurité le permet. Si un éclairage est nécessaire, nous n'éclairons que la surface ou l'angle solide requis afin obtenir des valeurs d'éclairement moyen respectant la norme NBN L 18-004:2021 comme repris ci-dessus, en veillant à ne pas dépasser 5 Lux (classe P4) pour les zones piétonnes, et ce en concertation avec les autorités communales. Pour ce faire, des luminaires avec une lumière ambrée monochromatique (590 – 595 nm) seront utilisés. Sur cette base, Sibelga réalisera son étude d'éclairage public en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes dont Bruxelles Environnement. Dans ce cadre, Sibelga réalisera une étude comparative avant/après des différents paramètres pertinents (l'éclairement de la zone, l'ULOR, la hauteur de feux, etc.) qui sera transmise pour information à la division Espaces Verts de Bruxelles Environnement. À la demande de la division Espaces Verts de Bruxelles Environnement, pour les zones Natura 2000 ou réserves naturelles, une évaluation appropriée des incidences sera réalisée par Sibelga conformément à la procédure prévue par l'Ordonnance Nature, et soumise pour avis à la division Espaces Verts de Bruxelles Environnement.

#### Zones tampons des ZN2000 et réserves naturelles

L'objectif de la zone tampon est de minimiser, voire d'éliminer, l'impact des développements d'éclairages environnants sur la ZN2000 ou sur la réserve naturelle. La zone tampon à considérer s'étend sur 60m autour de la zone protégée. Une température de couleur de 2200K sera utilisée pour autant que des solutions techniques correspondantes soient disponibles dans le cadre de nos marchés. Si tel n'est pas le cas, une température de couleur de 2200K à 2500K sera utilisée, en restant le plus proche possible de 2200K. Par exception, dans les parties de la zone tampon où Sibelga peut démontrer que l'éclairage n'affectera pas la zone protégée, un éclairage avec une température de couleur de 3000K sera utilisé. Est notamment visé ici le cas d'une rue située dans la zone tampon mais séparée de la zone protégée par

des maisons mitoyennes dont le toit est plus haut que la hauteur de feux. Pour tout projet en zone tampon, Sibelga réalisera une étude comparative avant/après des différents paramètres pertinents (l'éclairement de la zone, l'ULOR, la hauteur de feux, etc.) qui sera transmise pour information à la division Espaces Verts de Bruxelles Environnement.

### Zones spécifiques

Une température de couleur de 2200K sera utilisée pour autant que des solutions techniques correspondantes soient disponibles dans le cadre de nos marchés. Si tel n'est pas le cas, une température de couleur de 2200K à 2500K sera utilisée, en restant le plus proche possible de 2200K. Sibelga veille à optimiser tous les autres paramètres pouvant limiter la pollution lumineuse (hauteur, ULOR, niveaux d'éclairement, etc.).

## PÉRIMÈTRE DES ZONES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

La cartographie des ZN2000 et des réserves naturelles est accessible via le site de [Brugis](#).

La cartographie des zones spécifiques a été établie par Sibelga sur la base des éléments suivants :

1. Les zones proposées par Bruxelles Environnement dans le cadre du projet Life B4B.
2. Les zones définies dans le Plan Canal comme des zones à 2200-2500K.
3. À la demande des communes et lors de la définition d'un nouveau projet, de nouvelles zones spécifiques peuvent être incluses à condition qu'elles répondent aux critères suivants :
  - Espaces verts piétonniers d'une surface minimale d'environ 10 000 m<sup>2</sup>.
  - Les voiries périphériques (à l'exclusion des voiries traversantes) d'une zone spécifique ne feront pas partie de la zone spécifique.

Lors de l'établissement de cette cartographie, Sibelga a veillé, dans la mesure du possible, à garantir la continuité des zones, par exemple en reliant des zones proches les unes des autres.

Les parcs ne sont pas automatiquement considérés comme des ZIE. Toutefois, à la simple demande de la commune, l'éclairage dans le parc peut être éteint pendant la nuit. Une gamme de calendriers avec différentes heures d'allumage et d'extinction est disponible.

Sibelga échangera régulièrement (approximativement tous les 6 mois) avec la division Espaces Verts de Bruxelles Environnement sur les projets en cours et à venir dans les Zones d'Intérêt Ecologique afin de se tenir mutuellement au courant de ce qui est et sera fait dans ces zones en matière d'éclairage public par rapport à la biodiversité.

## CATALOGUE DES LUMINAIRES

Sibelga a défini un catalogue de luminaires. Pour les ZIE, ce catalogue sera réduit pour des raisons opérationnelles.